

Déclaration liminaire de la FSU

en FS SSCT

Académie de Strasbourg



Madame la Secrétaire Générale,

Avec la Réforme des retraites, l'ambiance dans l'Education Nationale est à l'amertume. Pour les enseignants, enseigner avec des conditions de travail aussi dégradées jusqu'à 64 ans, ce n'est pas envisageable.

Lors de la première journée de manifestations, le 19 janvier, 42 % d'enseignants du premier degré et 34 % du second degré étaient en grève.

Alors que l'usure professionnelle ou la pénibilité de notre métier sont des sujets qui ne sont jamais abordés à l'Education Nationale, comment imaginer faire travailler des enseignants jusqu'à 64 ans sans prévoir des aménagements de fin de carrière. La cessation progressive d'activité, qui permettait de réduire son temps de travail quelques années avant la retraite tout en continuant à valider des trimestres, a été supprimée en 2011 dans la fonction publique alors que dans le privé, existe la retraite progressive. Dans le même temps, le temps de cotisation est passé de 37 ans et demi à 43 ans et l'âge de départ prolongé jusqu'à 62 ans.

Pourtant enseigner est un métier physiquement et mentalement fatigant, tenir une classe dont l'effectif est souvent important demande beaucoup d'énergie et beaucoup d'attention. Avoir la responsabilité d'élèves demande une attention de tous les instants sans possibilité de relâchement.

Dans le premier degré, en maternelle, les enseignants travaillent dans le bruit dans un environnement adapté à des enfants de 3 à 6 ans. Ce qui oblige à souvent se baisser, à rester les genoux fléchis ou à reposer sur les genoux. Cependant notre employeur ne s'est jamais préoccupé d'aménager notre espace de travail pour prévenir d'éventuelle TMS, aucune possibilité d'obtenir de lui une chaise à roulette avec une assise adaptée si vous n'avez pas une reconnaissance de travailleur handicapé.

Dans le second degré ce sont les RPS, les pressions multiples et les perpétuels changements d'organisation à mettre en œuvre qui altèrent la santé des enseignants. Un management agressif qui ne laisse guère de répit. Des outils informatiques pas forcément conviviaux qui loin d'alléger la tâche, nous contraignent

à travailler le soir voire la nuit. Une obligation des remplacements à l'interne car les TZR manquent...

De plus, nous constatons que la charge mentale déjà importante, ne fait que grandir avec l'augmentation du nombre d'élèves à besoins particuliers dans nos classes. Avec des enfants qui mettent tout ce qui est à leur portée à la bouche (jouet, cailloux, peinture,...), qui s'enfuient, qui crient sans discontinuer, ce qui rend notre métier extrêmement stressant.

Il serait intéressant d'évaluer l'état de notre profession, en nous fournissant le pourcentage sexué des personnels qui sont en CLM en CLD, en mi-temps thérapeutique, en poste adapté, qui demandent un temps partiel pour raison de santé, qui partent à la retraite pour invalidité, qui sont en disponibilité pour raison de santé et cela sur les 3 dernières années. Cela nous permettrait de nous rendre compte que déjà, il est difficile de tenir jusqu'à 62 ans.

De nombreux appels dans nos sections, nous laissent entrevoir des départs nombreux avant la rentrée de septembre. Ce projet de réforme sera donc responsable d'une nouvelle dégradation des effectifs d'enseignant devant les classes. Ceux qui envisageaient de faire encore un an pour améliorer leur pension, préfèrent partir dès la fin de l'année scolaire plutôt que prendre le risque de devoir travailler plus longtemps. Quand on connaît l'état de notre ministère, la pénurie de personnels par manque d'attractivité de nos métiers, va s'accroître.

Pour la FSU, cette réforme est une nouvelle régression sociale néfaste pour la santé de tous les salariés. De plus avec les réformes passées, la baisse des pensions est déjà programmée. Arriver en moins bonne santé, avoir moins de temps en retraite et avec un niveau de vie dégradé... C'est une véritable injustice. La FSU revendique l'âge de départ à la retraite à 60 ans, 37 ans et demi de cotisations, la fin de la décote, le rétablissement de la cessation progressive d'activité dans la fonction publique et la possibilité d'un départ en cours d'année à partir de la date anniversaire pour toutes et tous. Elle appelle toute la profession à se mobiliser et à être encore plus nombreux dans les cortèges le 31 janvier 2023.

Pendant cette mandature, la FSU espère que cette instance s'emparera de ces sujets (troubles musculo-squelettiques, aménagement des espaces de travail, risques psycho-sociaux, usure et épuisement professionnelle) en mettant en place un plan de prévention qui s'ancre dans la réalité de notre métier et en faisant des propositions concrètes d'amélioration des conditions de travail de notre profession.